

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 12 novembre
2024

SÉCURISATION ET VALORISATION DU SENTIER DU PIC DE L'AIGLE ETAPE 2

La communauté de communes La Grandvallière, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat du Massif du Jura, procède à des travaux de sécurisation et valorisation de l'itinéraire pédestre du Pic de l'Aigle et Belvédère des 4 lacs.

DES TRAVAUX NÉCESSAIRES ET RAISONNÉS

Des enjeux environnementaux et paysagers

- Préserver la beauté paysagère du site par des aménagements sobres, intégrés et pérennes.
- Préserver la biodiversité et les habitats en canalisant le cheminement, en limitant le piétinement et l'érosion.

Des enjeux touristiques

- Accueillir le visiteur sur un site cohérent à l'échelle de l'Opération Grand Site par une homogénéité des équipements : cohérence de couleur, matériaux et mobilier.
- Canaliser et fluidifier le cheminement, la circulation et le stationnement pour une meilleure découverte du site.



1/2

UNE PREMIERE ETAPE REUSSIE

Les travaux ont été priorisés par la sécurisation du cheminement :

- Une première tranche en 2023 pour l'accès au pic de l'Aigle a été réalisée avec succès
- Des interventions sont prévues en 2025 pour le cheminement et les belvédères des 3 et 4 lacs



UN SITE TEMPORAIREMENT INTERDIT D'ACCÈS

Le sentier sera interdit d'accès entre le parking et le Pic de l'Aigle du 25 au 30 novembre 2024.

Les promeneurs devront se référer aux consignes de sécurité en place sur le terrain : arrêté municipal et barriérage.



ET APRÈS ?

Les travaux de sécurisation ne dispenseront pas les visiteurs de rester vigilants et d'être correctement chaussés.

La communauté de communes est engagée dans une "Opération Grand Site" avec ses partenaires locaux et régionaux.

Des actions d'animation, de sensibilisation et de prévention sont prévues pour les années à venir.

